

LA RÉVOLUTION DE NOVEMBRE

“La question de la réunification de l’Allemagne n’est pas d’actualité”, affirmaient, comme M. Dumas, de nombreux responsables politiques occidentaux en cette fin d’année 1989, au lendemain de la révolution de novembre symbolisée par l’écroulement du mur de Berlin, six mois après l’ouverture du Rideau de fer à la frontière austro-hongroise. Mme Thatcher, pour sa part, envisageait la réunification “dans dix ou vingt ans” [1]. Dans les déclarations officielles, les alliés de l’Allemagne parlaient toujours de la réunification, mais, disait-on, les Allemands n’y pensaient jamais. Un observateur aussi averti que le professeur Grosser écrivait ainsi que personne en RFA ne songeait à demander une réunification que l’URSS d’ailleurs ne pouvait accepter [2]. M. Mitterrand, pourtant inquiet, se rendait à Kiev pour s’assurer des bonnes intentions de M. Gorbatchev, dont chacun surestimait à l’époque la volonté et l’autorité.

On s’interrogeait alors sur les diverses hypothèses. La communauté contractuelle —*Vertragsgemeinschaft*— proposée par Hans Modrow, l’éphémère dirigeant de l’Est, séduisait beaucoup. Une confédération —*Staatenbund*— paraissait chose plausible. Par contre la création d’un nouvel Etat par fusion de la RFA et de la RDA —*Vereinigung*— inquiétait par la perspective d’une Allemagne neutre et dérivant vers l’Est qu’elle paraissait préparer. Mais chacun écartait l’hypothèse de l’*Anschluß*. Seul, le chancelier Kohl comprenait que l’opportunité s’offrait, et il lançait sur la RDA en faillite une OPA, qui devait aboutir en moins d’un an. La réunification achevée, il convient de s’interroger sur sa signification et sur ses conséquences internationales.

Allemagne ? Le terme suscite d'emblée une triple interrogation, sémantique, géographique et humaine.

1 — La plupart des ethnonymes et des géonymes sont déformés dans les langues des peuples voisins, mais ils demeurent apparentés à l'original. Ici, un peuple qui se nomme lui-même "*Deutsch*" et appelle son pays "*Deutschland*" n'a pu persuader ses plus proches voisins de le nommer ainsi ; ils utilisent *Germany* et *Allemagne*, *Germania* et *Alemania*, alors que teuton et tudesque présentent, en français au moins, un caractère nettement péjoratif. Ces géonymes renvoient en fait à des configurations politiques différentes. "*Deutschland*", c'est le pays dont il appartient aux Allemands eux-mêmes de fixer les bornes. "*Germania*", c'est, pour les Romains, le pays d'au-delà du Rhin, c'est ensuite la Germanie médiévale dont le roi avait vocation à devenir empereur. "Allemagne" nous renseigne d'abord sur la manière dont les Français identifient leurs voisins de l'est : il s'agit d'une référence aux vaincus de Tolbiac, la bataille fondatrice de la patrie, qui, selon l'imagerie classique, entraîne le baptême de Clovis. L'Allemagne, c'est ainsi le pays de l'agresseur premier, de l'ennemi héréditaire, du barbare qu'il faut régulièrement renvoyer dans ses forêts. Mais ce pays, à son tour conquis par les Francs, jusqu'à l'Elbe, est devenu un temps, après 843, la *Francia orientalis*, bientôt héritière de la couronne impériale de Charlemagne. Esclave de Jésus-Christ et titulaire de la puissance suprême au sein de la Chrétienté, l'empereur affirme la vocation universelle de son pouvoir et la sainte mission de la nation allemande inscrite dans l'expression qui s'impose à la fin du XV^e siècle : *Heiliges römisches Reich deutscher Nation*. Double ambition qui explique le conflit avec la France, laquelle crée son Etat territorial contre l'Empire et, fondant sa prétention à la primauté sur l'antériorité du sacre de ses rois, s'affirme fille aînée de l'Eglise.

2 — L'histoire des Germains, c'est celle de diverses formations politiques, d'un Empire à vocation universelle mais tôt privé d'une véritable autorité centrale, puis de l'application du fédéralisme à des unités plus centralisées mais territorialement plus réduites. Les frontières des ensembles politiques allemands ont ainsi beaucoup varié. L'Allemagne première, au X^e siècle, s'étend de l'Escaut à l'Oder et de l'Eider à l'Adige. Le Saint-Empire incorpore le royaume d'Arles, l'Italie du nord et la Bohême. Mais avec la

réduction du pouvoir effectif de l'empereur, plusieurs dynasties étendent leurs possessions au-delà des frontières de l'Empire et accèdent ainsi au titre royal (les Hohenzollern en 1701 et la maison de Savoie en 1713) ; plus grave, de nombreuses provinces passent sous domination étrangère et plusieurs unités politiques se créent au sein de l'Empire avant de s'émanciper définitivement : les Pays-Bas et la Suisse voient leur indépendance reconnue par les traités de Westphalie en 1648, le Luxembourg en 1866, à la dissolution de la Confédération germanique (indépendance garantie par le traité de Londres du 11 mai 1867), le Liechtenstein enfin (indépendance reconnue par le traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919). Ainsi les frontières de l'Allemagne bougent, mais au début du siècle elle n'enveloppent plus seulement des Allemands, ni tous les Allemands. "Longue et navrante est la liste des territoires que l'Empire a perdus depuis plusieurs siècles", déplorait Hegel, et il en dressait la liste, avant de déplorer l'état d'anarchie d'un empire de 343 unités [3].

Le *Deutschland über alles* précise les frontières idéales de l'Allemagne moderne : "de Mémel jusqu'à la Meuse, du Belt jusqu'à l'Adige", tandis que la loi fondamentale de la RFA évoquait en son article 116, mais sans le revendiquer formellement, le territoire du Reich tel qu'il existait au 31 décembre 1937. Les territoires de la formation politique allemande centrale ont ainsi progressivement été réduits :

- 900 000 km² pour le Saint-Empire ;
- 670 000 km² pour la Confédération germanique en 1860 ;
- 540 700 km² pour le Deuxième Reich en 1871 ;
- 470 000 km² pour la République de Weimar ainsi que pour le Troisième Reich en 1937 ;
- 874 804 km² pour le Troisième Reich en 1941, mais seulement 650 000 si l'on ne compte que les territoires germanophones ;
- 248 000 km² pour la RFA en 1949, et 108 333 pour la RDA ;
- 357 000 km² enfin pour l'Allemagne unifiée en 1990.

3 — Justement, qui est allemand ? Le Français, c'était le regnicole ; c'est le citoyen de la République. Il y a identité, en France, entre la citoyenneté et la nationalité, entre le peuple et la nation. Un seul peuple au sein de la nation, comme l'affirme encore le Conseil constitutionnel en 1991, quelle que soit l'origine, la race ou la langue. Cette identité est refusée par les systèmes politiques qui reconnaissent plusieurs nationalités parmi leurs ressortissants (URSS, Yougoslavie ou Afrique du sud), ainsi que par l'idéologie nationale allemande. Refusant l'ordre (ou le désordre) politique

existant, celle-ci forme le projet d'un Etat national s'appuyant sur trois thèmes : l'histoire, la langue et le sang.

L'Allemagne n'a pas constitué dans l'histoire un Etat au même titre que la France, mais plutôt un ensemble culturel ; Thomas Mann parlait d'une *Kulturnation*. Mais en réaction à la Révolution française et aux interventions de Napoléon, une aspiration à l'unité s'est développée, donnant naissance à un projet pangermaniste. Pour l'idéologie nationale allemande, la nation est un produit objectif de l'histoire rassemblant pour le moins, qu'ils le veuillent ou non, tous les germanophones, mais aussi pour certains publicistes toutes les terres qui furent allemandes : "le Rhin est allemand". L'opposition avec la France se traduit en 1871 par l'annexion de l'Alsace-Lorraine au Reich contre la volonté des populations concernées. Pour l'historien Heinrich von Treitschke, deux siècles d'occupation française ont aliéné la population, il faut lui rendre son sentiment d'appartenance à la nation allemande : "Nous savons ce qui convient aux Alsaciens-Lorrains mieux que ces malheureux eux-mêmes... nous voulons contre leur volonté leur rendre leur être propre". Mais d'autres publicistes jugent Bismarck trop modéré, il aurait du prendre toute la Lorraine... Pour les fondateurs de la Ligue pangermaniste, il faut se souvenir de tous les frères séparés : "Le poing allemand à cinq doigts : les Flamands, les Boërs, les Hollandais, les Hauts-Allemands, les Bas-Allemands" (Fritz Bley, *Le mouvement pangermaniste et les Pays-Bas*, 1897, p. 64). Le mouvement pangermaniste veut ainsi rassembler tous les germanophones, mais aussi germaniser les allogènes du Reich, récupérer les provinces perdues, mais s'emparer aussi des terres nécessaires au développement de la race allemande : "L'égoïsme sain de la race nous commande de planter nos poteaux-frontières dans le territoire étranger" ! Dans diverses brochures diffusées par la ligue pangermaniste et son animateur Ernst Hasse on se demande quels sont les "petits peuples" qui doivent disparaître "absorbés par leurs voisins plus grands", mais Hasse, pacifique, propose de ne pas franchir les limites des "grands Etats nationaux" (Ernst Hasse, *Deutsche Grenzpolitik*, Munich, 1906, p. 166-170). L'unité allemande a connu ainsi deux phases marquées par une série de guerres locales et par deux guerres mondiales. Lors de la première phase, la constitution d'une "petite Allemagne" sous hégémonie prussienne laissait en dehors du Reich bismarckien de nombreux locuteurs allemands regroupés pour la plupart au sein de l'Empire austro-hongrois. Dans la seconde phase, celui-ci disparu après la Première Guerre mondiale, la relance du processus d'unification par Hitler devait permettre de rassembler

tous les territoires peuplés de germanophones ou germanisables au sein de la même unité politique.

La langue constitue un critère apparemment objectif qui permet de reconnaître l'Allemand. Les alliés lui opposèrent en 1919 le principe de l'autodétermination par plébiscite (Schlesvig, Mazurie, Haute-Silésie, Sarre), sans l'appliquer partout (Alsace et Lorraine, Eupen et Malmédy), et en affirmant *a contrario* l'inaliénabilité de l'indépendance de l'Autriche qui se voit interdire l'union à l'Allemagne par l'article 88 du traité de Saint-Germain.

Le sang demeure enfin un critère pertinent dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Le concept de "*Volkgenosse*" permettait à Hitler de refuser la nationalité allemande aux Juifs de langue allemande. L'Allemagne démocratique d'aujourd'hui applique le *jus sanguinis* : le jeune d'origine turque, né en Allemagne, parlant uniquement allemand, est difficilement naturalisé, alors que les citoyens de la RDA —*Ubersiedler*— recevaient immédiatement la citoyenneté fédérale, comme les descendants d'Allemands —*Aussiedler*— expatriés depuis plusieurs siècles dans des régions (le Banat, la Transylvanie ou les rives de la Volga) qui n'ont jamais fait partie de l'Empire, et même s'ils ne parlent pas allemand.

II /

Le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes impliquent-ils pour les Allemands le droit à la réunification ou à l'unification ? L'unité allemande, par la manière dont elle s'est réalisée, montre la faiblesse de l'architecture européenne de sécurité. Dans le nouveau contexte international de 1990, cette faiblesse laisse présager une remise en cause des équilibres existant en Europe.

1 / Il faut noter qu'aucun pays d'Europe n'a pu fixer seul ses frontières, à l'exception de l'Union soviétique à la fin de la seconde guerre mondiale ; tous les autres pays ont du tenir compte de leurs partenaires et renoncer parfois à leurs conquêtes au nom de l'équilibre européen. Ainsi la France dans ses projets d'annexion des Pays-Bas méridionaux, qui sont finalement devenus la Belgique en 1830. Lorsque le 30 octobre 1918, l'assemblée provisoire autrichienne demande le rattachement à l'Allemagne, demande réitérée par le nouveau Parlement élu en 1919, en application du principe d'autodétermination et du principe des nationalités, l'unité est refusée, au nom encore de l'équilibre européen ; de

toute manière, l'Allemagne vaincue ne devait pas bénéficier de gains territoriaux

L'Allemagne nouvelle se trouve objectivement placée devant une alternative : partenaire à part entière de la construction européenne occidentale depuis l'origine, elle dispose désormais, quoi que disent ses dirigeants, d'une politique de rechange, d'une possibilité de réorientation à l'est vers la Mitteleuropa, d'autant plus que l'affaiblissement de l'Union soviétique la fait apparaître comme la puissance dominante de la région.

C'est pourquoi la troisième phase de l'unité allemande est jusqu'ici marquée par la volonté d'offrir des garanties permettant d'écartier les inquiétudes des voisins de l'Allemagne, qui n'ont pas gardé un bon souvenir des deux périodes précédentes. Deux problèmes se posaient : l'unification allemande ne doit pas entraîner la rupture des équilibres établis en Europe, mais, d'abord, ceux des voisins, dont le territoire pourrait être menacé, doivent être rassurés.

La question des frontières de l'Allemagne unie devait être immédiatement résolue, et plus particulièrement celle de la frontière Oder-Neisse, indiscutablement une frontière de conquête, imposée par Staline au mépris de l'histoire, de la géographie et de la volonté des populations résidentes massivement expulsées. L'irrédentisme des mouvements représentant les populations chassées de Poméranie, de Silésie, de Prusse orientale ou de Posnanie constituait un obstacle qui explique les hésitations du Chancelier au cours de l'hiver 1990, jusqu'à ce que l'ampleur des réactions internes et internationales conduise à un accord des trois grands partis de la RFA, à la veille du scrutin du 18 mars en RDA, qui devait ouvrir la voie à l'unité allemande.

La première garantie, d'ordre juridique, est constituée par la reconnaissance du caractère définitif des frontières de la nouvelle Allemagne et notamment de la frontière Oder-Neisse. Elle fut acquise de quadruple manière par :

- la double résolution sur la frontière avec la Pologne votée le 21 juin 1990 par les parlements de la RFA et de la RDA ;
- la conclusion, le 31 août 1990, du traité d'unification qui comporte la modification du préambule de la loi fondamentale allemande et la suppression de l'article 23 après l'adhésion de la RDA à la RFA, ce qui implique que l'unification allemande est achevée le 3 octobre 1990 ;
- le traité germano-polonais du 14 novembre suivant ;
- enfin la garantie des Quatre puissances ex-occupantes à la suite de la conférence de Paris le 17 juillet (la Pologne étant représentée) et du traité signé à Moscou le 12 septembre 1990.

La seconde garantie, d'ordre politique, est constituée par le cadre occidental de l'unité allemande. On craignait que l'Allemagne ne troque, avec la bienveillance de Moscou, l'unité contre la neutralité. L'Accord du Caucase, le 17 juillet 1990, entre MM. Kohl et Gorbatchev devait au contraire permettre à l'Allemagne unie de rester membre de l'OTAN, alors que l'URSS s'apprête à retirer ses troupes du territoire de l'ex-RDA. La présence américaine, même réduite, constitue un facteur favorable pour un maintien de l'équilibre au centre de l'Europe.

2 / Les conséquences de l'unité allemande sur les équilibres existant en Europe sont encore difficiles à apprécier ; on peut cependant déjà penser que l'ensemble ainsi regroupé constitue un facteur de déséquilibre au centre de la nouvelle Europe, mais aussi que l'unification allemande ouvre la voie à une remise en cause des frontières au nom de l'unité ethnique.

a) Alors que les quatre principales puissances de la Communauté européenne étaient jusqu'ici égales en taille, le poids de l'Allemagne unie est désormais sensiblement plus grand que celui de ses voisins. Dotée d'une population plus importante que celles de ses partenaires, d'une puissance économique et monétaire sans égale sur le continent, potentiellement libérée de l'obligation de réserve que lui imposaient à la fois sa division, la menace soviétique et la protection de ses alliés, l'Allemagne unie voit en outre son ancien espace d'expansion vers l'est s'ouvrir à elle du fait des difficultés éprouvées par les anciens pays communistes et de la décomposition de l'Union soviétique, qui seule aurait pu, par sa puissance politique et militaire, la tenir en respect. On peut ainsi craindre un déséquilibre au sein de la Communauté, comme une tendance à l'hégémonie allemande au sein de l'Europe nouvelle. Déjà on peut constater que dans la crise yougoslave, la diplomatie allemande soutient les séparatistes, et joue le jeu dangereux de la révision des frontières. Le maintien de la présence américaine et l'éventuelle insertion de la Russie dans le jeu européen paraissent les seuls facteurs capables de contrarier cette hégémonie.

b) Le conflit Est-Ouest avait figé les frontières consécutives à la Seconde Guerre mondiale ; la conférence d'Helsinki, en 1975, les avait déclarées inviolables sinon *intangibles* ; l'unification allemande a ouvert la voie. En dépit des déclarations sur l'exception allemande, il s'agit d'un précédent favorable à la remise en cause des frontières existantes au nom de l'identité ethnique. Les trois pays baltes, à la faveur du putsch de Moscou ont pu, en cet été 1991, faire entendre leurs arguments ; leur cas aussi est exceptionnel. Mais la nullité invoquée de l'accord germano-

soviétique concerne aussi la Moldavie. Au nom de l'autodétermination, Slovénie et Croatie proclament leur indépendance, précédant de peu les diverses républiques soviétiques. Comme naguère les empires, les républiques fédérales plurinationales se désagrègent : Yougoslavie, URSS, bientôt Tchécoslovaquie... si l'on ne s'intéresse qu'à l'Europe. Au nom de l'autodétermination et de l'unité ethnique, lorsque les Croates veulent se séparer de la Yougoslavie, les Serbes exigent la révision des frontières tracées entre les républiques. M. Eltsine évoque la révision des frontières internes à l'URSS... Pourquoi les Hongrois, les Albanais ou les Turcs ne remettraient-ils pas en cause les frontières internationales, si les Etats voisins se désagrègent ?

La rivalité des deux superpuissances permettait dans chaque camp d'éviter ou de gérer les crises. La disparition de l'ordre de Yalta, alors que les structures de substitution (la CSCE), demeurent faibles, laisse apparaître les vieilles failles, les haines recuites, les anciens conflits. En brisant le mur de Berlin, la révolution de novembre a ébranlé l'édifice européen ; on entend moins les discours sur la nouvelle architecture de l'Europe que le fracas des dominos qui s'écroulent.

Jean-Pierre Maury
Université de Perpignan
10/12 1989

¹ *Le Monde*, 15 novembre 1989.

² « Quelles Allemagnes pour quelle Europe », *Le Monde*, 10 novembre 1989.

³ G.W.F.Hegel, « La constitution de l'Allemagne » in *Ecrits politiques*, Champ libre, Paris 1977, pp. 66-71.